Relations industrielles Industrial Relations



Les congrès qui décidèrent de la fondation de la C.T.C.C.

Québec 1918 — Trois-Rivières 1919 — Chicoutimi 1920

Michel Têtu

Volume 18, numéro 2, avril 1963

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1021427ar DOI: https://doi.org/10.7202/1021427ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé) 1703-8138 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Têtu, M. (1963). Les congrès qui décidèrent de la fondation de la C.T.C.C. Québec 1918 — Trois-Rivières 1919 — Chicoutimi 1920. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 18(2), 197–214. https://doi.org/10.7202/1021427ar

Résumé de l'article

La Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) qui a changé son nom par la suite en celui de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN) a été fondée à Hull en 1921. Cependant les mêmes syndicats s'étaient réunis dans trois congrès précédents pour établir les bases de cette organisation. L'auteur retrace ici l'histoire de ces réunions.

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1963

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/



Les Congrès qui décidèrent de la fondation de la CTCC

(Québec 1918 — Trois-Rivières 1919 — Chicoutimi 1920)

Michel Têtu

La Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) qui a changé son nom par la suite en celui de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN) a été fondée à Hull en 1921. Cependant les mêmes syndicats s'étaient réunis dans trois congrès précédents pour établir les bases de cette organisation. L'auteur retrace ici l'histoire de ces réunions.

Lors des deux réunions tenues à la Villa Saint Martin en avril et juin 1918 , avait été décidée la création d'un mouvement syndical catholique à Montréal, mais aussi, celle d'un plus vaste organisme, reliant tous les syndicats catholiques de la Province, en une grande « Fédération », ou « Confédération » Catholique. Il était difficile de la réaliser sur le champ; la composition et l'esprit des différentes organisations syndicales étaient mal connus, et leurs conceptions de la « Fédération » n'étaient pas toujours semblables. Il fut, pour cela, décidé de procéder à des rencontres et des sessions d'études qui prépareraient d'autres liens plus étroits.

Dans cet esprit, les aumôniers et les principaux dirigeants envisagèrent un grand Congrès. L'abbé Maxime Fortin connaissait la solidité

du Conseil Central de Québec, et il ne doutait pas de l'appui de toute la population québécoise si la manifestation était organisée chez elle. Il proposa donc de réunir à Ouébec, au début de septembre, à

TETU, MICHEL, D. ès L. (histoire) de l'Université Laval. Il a préparé une thèse de doctorat sur les origines de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.

⁽¹⁾ Ces réunions organisées par le R.P. Archambault, groupaient des prêtres de toute la province et des membres influents des syndicats catholiques existants; Elles permirent le lancement du syndicalisme catholique à Montréal sous l'impulsion de M. Alfred Charpentier et eurent de nombreuses résonnances dans les autres villes.

l'occasion de la Fête du Travail, les représentants de tous les « mouvements ouvriers catholiques ». La proposition fut acceptée: on laissa aux unions locales le soin de préparer la « Convention » pour les 31 août, 1er et 2 septembre.

L'abbé Fortin organisa alors une vaste campagne de publicité, avec l'Action Catholique de Québec, et grâce à l'appui influent du Cardinal Bégin. Un très grand succès couronna cet effort: une centaine de délégués officiels participèrent au congrès ² et, par eux, près de vingt mille ouvriers. Les québécois formaient la majorité, mais tous les centres importants de la province étaient représentés.

LE CONGRÈS DE QUÉBEC

Après les souhaits de bienvenue du président du Conseil Central de Québec, M. Ernest Bélanger, le secrétaire, M. J.E.A. Pin lut une adresse au Cardinal Bégin qui avait tenu à assister à la première séance. C'était une profession de foi catholique de tous les membres, une déclaration d'obéissance et de fidélité aux principes énoncés par l'Eglise et aux recommandations de l'Archevêque. Le congrès affirmait hautement son double caractère, national et catholique.

« Nous estimons, nous, que seul le Syndicat National convient à notre fierté d'ouvriers ayant une patrie à eux; nous croyons que l'intérêt du pays le veut ainsi du reste; nous savons de plus, que la religion ne consiste pas seulement à croire des dogmes, mais à pratiquer des commandements: un catholique est catholique partout, dans l'usine et dans son union de métier comme dans sa maison et à l'église. »

Le but du Congrès était ainsi défini:

« Et nous nous sommes réunis, Eminence, pour nous compter tout d'abord; pour fraterniser ensuite, et enfin pour nous redire entre nous des principes qu'il faut se répéter souvent, uniformiser nos méthodes, et examiner certains problèmes d'où dépend le bien-être des ouvriers. »

Le secrétaire saluait dans le Cardinal le fils d'ouvrier qu'il était resté. Il le remerciait de ses interventions répétées en faveur des ouvriers; et à travers lui, il exprimait sa reconnaissance à tous les évêques de la Province qui avaient permis à tant d'ouvriers de s'unir en ce jour. Il terminait en exprimant sa confiance dans l'avenir et en rappelant le programme des syndicats catholiques: application loyale des directives de l'Eglise.

⁽²⁾ Le mot « Convention » est fréquemment employé : Nous lui préférons le mot « Congrès », mais nous respecterons le mot « Convention » dans les textes que nous citons ou que nous reproduisons.

Dans ses remerciements, le Cardinal exprima sa sympathie pour les ouvriers. Il salua les membres locaux qu'il avait eu déjà l'occasion d'apprécier au cours de plusieurs différends épineux. (« Ouvriers de Québec, je suis heureux de vous le dire, vous êtes parmi la plus chère partie du troupeau confié à mes soins ».) Il salua ensuite les délégués des autres parties de la Province et souhaita à toutes les unions un rayonnement bienfaisant, un accroissement des effectifs et des réalisations efficaces.

Il assura enfin les ouvriers de son appui ainsi que du dévouement de son auxiliaire, Mgr P.-E. Roy, qui travaillait depuis dix ans à développer les mouvements sociaux. Mais il se permit de rappeler que la hausse des salaires ne devait pas être l'objectif exclusif du syndicalisme — « elle crée un cercle vicieux qui étreint surtout l'ouvrier » — , et qu'il fallait chercher ailleurs le remède aux problèmes sociaux: « Il faudra donc trouver autre chose, et je souhaite que vous soyez les premiers à comprendre que la solution de ce problème réside dans la coopération, sous toutes les formes bien pratiquées » 3.

Le Cardinal Bégin fut vigoureusement applaudi. Puis on passa à l'ordre du jour. Les officiers du congrès furent élus, ainsi que les différents comités: Comité des lettres de créances, Comité des résolutions, Comité des voies et moyens, Comité de publicité.

M. Alfred Charpentier présenta le premier rapport sur La force actuelle des Unions Nationales et Internationales dans la Province de Québec. C'était une étude détaillée, s'appuyant sur des chiffres précis, qui donnait une bonne idée de la situation. Selon M. Charpentier, qui fonde ses affirmations sur les statistiques du ministère fédéral du Travail, il y avait dans la Province en 1918: 32 unions nationales neutres comptant 7,414 membres, 41 unions nationales catholiques comptant 8,600 membres, et 236 unions (locales) internationales neutres comptant 37,500 membres.

La distribution des unions entre Montréal, Québec et le reste de la Province est curieuse. Les unions internationales se répartissent ainsi: 120 à Montréal, 18 à Québec, et 98 dans 63 autres localités. Les unions nationales neutres: 3 à Montréal, 5 à Québec, et 24 ailleurs. Quant aux unions nationales catholiques, Montréal en compte 1, Québec 17, et le reste de la Province 24. 4

⁽³⁾ Archives du Secrétariat de la Confédération des Syndicats Nationaux.

⁽⁴⁾ Si on additionne les chiffres de M. Charpentier, on aboutit à 42 et non 41 Unions Nationales catholiques. Il doit y avoir une union de trop dans les petites localités de la Province !... On sait que ces chiffres ont varié continuellement. A la fin de la même année 1918, il y avait déjà une douzaine d'unions de plus; l'erreur de M. Charpentier est ainsi facilement explicable. On se rendra compte par là, des difficultés que rencontre le chercheur actuel, alors que les contradictions sont fréquentes à l'intérieur des mêmes textes.

Du point de vue des effectifs, la répartition est encore plus curieuse et significative. A Montréal, les unions internationales sont toutes puissantes, comptant 25,000 membres, alors que les unions nationales, catholiques et neutres réunies, ne totalisent pas 3,000 membres. Mais ailleurs les effectifs sont beaucoup mieux partagés et le terrain est même assez disputé; les 29 unions nationales neutres comptent 5,114 membres, les 40 unions nationales catholiques 8,400, et les sections locales des unions internationales seulement 12,502. ⁵

Et de conclure M. Charpentier:

« En fin de compte, il ressort de ce chapitre que l'unionisme neutre international chez nous n'a de très fortes assises qu'en notre ville métropolitaine, et que dans le reste du Québec, il ne tient qu'à peu de choses pour qu'une bonne partie de ses forces éparses et frêles, ne se désagrégent avant longtemps, comme c'est le cas actuellement des Unions nationales neutres, pour se reformer comme bon nombre de ces dernières ont fait depuis un an, en Union nationale à base catholique. »

M. Alfred Charpentier analysait alors, dans une seconde partie, les raisons de la faiblesse de plus en plus marquée des Unions neutres internationales et nationales, leur impuissance à servir les intérêts des ouvriers.

Personne n'ignorait plus que les problèmes industriels n'étaient pas purement économiques. Samuel Gompers avait bien déclaré: « Le mouvement des ouvriers, dirigé ou non par la Fédération américaine du Travail, suivra simplement l'impulsion humaine pour l'amélioration des conditions; partout où cette impulsion pourra conduire et partout où elle conduira, les ouvriers s'y dirigeront sans viser à aucun but théorique ». Mais les délégués, rassemblés à Québec, auraient à coeur de renverser ce matérialisme; et ils savaient bien que la direction à suivre n'était pas dans la doctrine de Gompers, mais dans l'enseignement de l'Eglise.

Il fallait donc se détacher des autres unions sans craindre l'ostracisme qui cesserait devant l'intérêt général: il fallait être « intelligemment patriotique ».

^{(5) «} Il n'y a pas à s'étonner de la disproportion entre le grand nombre de cellesci (les Unions internationales), et le petit nombre de membres que je leur attribue. C'est dû à ce que sur ces 116 locales en dehors de Montréal, la moitié exactement appartiennent à six organisations internationales groupant les diverses catégories d'employés de chemin de fer. Ces ouvriers n'étant échelonnés qu'en petits groupes d'une moyenne de 15 sur le parcours de nos voies ferrées, expliquent en grande partie la disproportion dont j'ai parlé. Il y a aussi bien l'Union internationale des Charpentiers-Menuisiers qui a elle même 17 locales dans la province de Québec, sans compter Montréal; mais nous savons combien maigres ces cadres sont remplis. » ASCSN.

«Oui, à l'égard d'un grand nombre de nos compatriotes canadiensfrançais, l'heure est venue pour nous aussi, ouvriers, de nous ressentir des besoins de notre race, de pousser notre horizon plus loin que le domaine purement industriel, de devenir plus intelligemment patriotiques que par le passé. Voilà l'orientation nettement canadiennefrançaise et catholique qui s'impose à nous comme à d'autres par les événements douloureux dont notre race ne cesse de subir les tristes conséquences depuis quelques années. »

M. Alfred Charpentier terminait alors son exposé en appelant de ses voeux une fédération provinciale catholique.

« Une cohésion de toutes nos forces ouvrières catholiques s'avère donc nécessaire. Evidemment une fédération provinciale est appelée à naître parmi elles pour remplir le rôle bienfaisant qu'on en attend. Sans elle, il n'y aurait pas de communauté de pensée, ni de mouvement d'ensemble. Aussi, ce n'est qu'elle qui procurera l'armature économique indispensable. De même, ce n'est qu'elle qui donnera la forte impulsion nécessaire, vers une nouvelle orientation économique, aux unions ouvrières qui s'obstineraient à envoyer leur argent aux organisations américaines. Cette fédération diminuera l'hésitation des premières à se désaffilier des secondes.

« Mais je crois que cette fédération devra rester à l'état de projet pour quelque temps encore. Un travail préparatoire est nécessaire. Il faut répandre les unions catholiques un peu plus dans toute la province et il faut discuter mûrement le projet en vue, dans quelques conventions comme la présente.

« Quant à la présente convention, je crois en effet qu'elle provoquera le réveil irrésistible du mouvement ouvrier catholique dans la Province de Québec. »

Le rapport de M. Charpentier constituait un travail remarquable, en même temps que la pièce maîtresse du congrès. Si les arguments étaient tous plus ou moins sentis par les délégués, M. Charpentier avait le mérite d'en faire une étude minutieuse. Et de par son action passée dans les rangs de l'Internationale, le rapporteur était le mieux placé pour traiter du sujet. L'idée d'une Fédération catholique était officiellement lancée. Les congressistes se rallièrent à ces arguments et acceptèrent la proposition.

D'autres orateurs les y incitèrent encore: le R.P. Archambault qui les stimula à la messe célébrée par l'abbé Edmour Hébert; M. Ouellet de Chicoutimi qui donna une petite causerie sur les progrès de la Fédération ouvrière mutuelle du Nord; Mgr P.-E. Roy qui définit à sa manière le rôle du clergé...

L'après-midi, eurent lieu deux manifestations d'importance. M. Gaudiose Hébert souleva d'abord une question de privilège; il déposa

une proposition contre l'enseignement gratuit et obligatoire et l'école neutre. Elle fit l'unanimité autour d'elle: tous les congressistes l'acceptèrent. On voit ainsi l'esprit des premiers syndicalistes catholiques, en même temps que leur désir de ne pas limiter leur action aux revendications professionnelles.

Puis M. l'abbé Hébert présenta le deuxième grand rapport du Congrès sur L'Organisation ouvrière: principes à proclamer; principes à condamner.

Les principes à adopter, selon lui, pouvaient se ramener à quatre: l'inégalité des classes sociales, l'harmonie du capital et du travail, la liberté du travail et l'autonomie nationale. M. l'abbé Hébert fit un commentaire approfondi de chacun de ces points. Et après avoir souligné les erreurs du matérialisme, il attira l'attention sur l'originalité du syndicat catholique; il le définit ainsi:

« Fondé sur la pensée souverainement juste et féconde de l'union pour la vie, et non de la lutte pour la vie, le Syndicat Catholique n'a d'autre objet que le bien moral et matériel de ses membres, par le sentiment de la dignité personnelle qu'il développe, par la confiance mutuelle qu'il établit entre ses membres, par l'esprit de charité qu'il féconde et par le règne de la justice qu'il préconise. Il se montre à nous comme une oeuvre éminemment bienfaisante et digne de rallier sous son étendard tous les ouvriers de bonne volonté. » 6

M. A. Trudel, des Trois-Rivières, présenta le troisième rapport sur les Méthodes d'organisation à recommander; Méthodes à éviter. Il distingua deux méthodes d'organisation: l'une collective, l'autre individuelle. La première avait réussi aux Trois-Rivières. Dans des cas plus difficiles, il recommandait la méthode individuelle. M. Trudel souligna trois erreurs à éviter à tout prix: la neutralité, la lutte des classes, et les promesses qu'on ne peut pas tenir!... Il termina en félicitant les organisateurs du Congrès et en invitant les délégués aux Trois-Rivières l'année suivante — ce qui fut accepté.

La dernière séance fut consacrée aux suggesitons de M. Poirier à propos du « Rapport Crothers » (rapport du ministère fédéral du Travail). Il reconnaissait les mérites indiscutables du ministre du Travail pour la préservation de la paix industrielle au Canada, et louangeait même le cabinet fédéral pour avoir proclamé les principes pour lesquels les ouvriers luttaient depuis si longtemps. Mais au nom du Conseil central national des Métiers du district de Québec, il estimait que ce n'était là qu'une réponse partielle au problème qui les préoccupait. Le rapport du ministre du Travail, disait M. Poirier, se contente « d'énumérer les causes du malaise alors qu'il eut été souverainement désirable

⁽⁶⁾ ASCSN

d'exposer qu'il est surtout attribuable à quelques unes, et tout d'abord à l'écart entre le coût de la vie à l'heure présente et les salaires actuels ». Il précisait ensuite que l'erreur essentielle consistait à croire en certaines théories économiques insoutenables. Ainsi la prétention de vouloir imposer une même échelle de salaires à tous les chantiers maritimes ne pouvait qu'amener des difficultés supplémentaires. Il était donc des plus souhaitable, que le ministère du Travail s'applique à étudier à fond la question et ne prenne pas en considération les idées révolutionnaires du Parti ouvrier du Canada et de certaines sections du Congrès des Métiers et du Travail...

Après quelques remarques, les divers rapports furent adoptés. Le Congrès vota de nombreux remerciements (aux autorités religieuses, aux autorités municipales, au Conseil central national élu, aux Comités, aux prédicateurs et à tous ceux, officiers et autres, qui avaient participé au succès du Congrès). M. l'abbé Maxime Fortin prononça le discours de clôture. Tous les délégués furent invités à participer au prochain congrès, aux Trois-Rivières, pour y discuter des problèmes généraux des Syndicats catholiques, et particulièrement de l'établissement souhaité d'une « Fédération ».

Le premier congrès avait été un succès. Par le nombre de délégués et de groupements représentés, par le sérieux des rapports et des discussions, par l'enthousiasme de tous les membres, et par l'accueil très favorable de tout le clergé, les organisateurs (MM. les abbés Maxime Fortin, Edmour Hébert, Alfred Côté... et MM. Alfred Charpentier, Gaudiose Hébert, Ernest Bélanger, Pierre Beaulé...) pouvaient s'estimer satisfaits.

Les journaux firent écho aux témoignages de satisfaction. « Un magnifique programme, bien supérieur à l'action politique, attend nos vaillants ouvriers », écrivait l'Action Catholique. Et la Semaine Religieuse de Québec commentant ce rôle apostolique affirmait: « De l'accomplissement dépend pour une bonne part, l'avenir religieux du peuple canadien-français. » Les perspectives étaient des plus encourageantes...

LE CONGRÈS DES TROIS-RIVIÈRES

Le deuxième congrès des Unions nationales catholiques se tint les 20, 21, 22 et 23 septembre 1919, aux Trois-Rivières. Le succès du congrès de Québec, largement répandu dans les unions ouvrières, avait in-

⁽⁷⁾ Cf. L'Action Catholique et L'Evénement, 3, 4 septembre 1918.

⁽⁸⁾ L'Action Catholique, 3 septembre 1918.

⁽⁹⁾ Le Semaine Religieuse de Québec, 19 septembre 1918, p. 48.

cité de nouveaux groupements à participer à celui des Trois-Rivières. Plusieurs avaient été fondés entre temps. Cette fois, près de 30,000 ouvriers (en comptant toujours généreusement) groupés à l'intérieur de soixante-trois associations, étaient représentés par cent vingt délégués.

Arrivés en grand nombre le samedi 20, dans l'après-midi, ceux-ci prirent part le soir à un « concert boucane », au cours duquel se firent les premiers contacts. Après divers numéros, l'abbé Edmour Hébert parla du syndicalisme à Montréal et rapporta les derniers succès de l'organisation catholique. L'abbé Maxime Fortin, à son tour, fit le bilan des Unions catholiques de Québec.

Le lendemain, une grand-messe fut célébrée par M. l'abbé Philibart Grondin (assisté des abbés Desilets et Caron). Le R.P. Archambault, dans un sermon de circonstance, dit sa joie de voir autant d'ouvriers réunis sous l'égide de l'Eglise. Puis il fit l'historique de l'évolution de la condition ouvrière. Chez les anciens, le travailleur manuel était un e clave, une bête de somme. Le Christ avait relevé, ennobli, sanctifié le travail en se faisant lui-même ouvrier, et en choisissant pour chef de son Eglise, un « batelier ». Mais, la profession de l'ouvrier réhabilitée, il s'agissait de lui garder ses titres de noblesse, d'empêcher qu'elle ne retombât peu à peu dans sa triste condition d'autrefois. Le moyen le plus efficace que l'on avait trouvé était sans conteste l'association. La nature en donnait l'exemple et la Sainte-Ecriture l'affirmait. L'Eglise n'avait pas varié dans ses affections ni ses idées; les plus récents papes l'avaient clairement montré. Les ouvriers ici présents le comprenaient aussi et ils suivaient la voix de leur conscience, de leur patriotisme et peut-être même du simple bon sens: ils avaient fondé des Ûnions ouvrières catholiques.

« Membres des Unions Ouvrières Catholiques, l'Eglise vous salue ce matin avec joie ; elle salue en vous la floraison magnifique de ses idées sociales ; elle salue en vous, la force grandissante du travail organisé suivant les directions de Rome ; elle salue en vous, l'un des éléments vitaux de cette organisation professionnelle qu'elle préconise et dont la réalisation, dissipant la discorde et la haine des classes, assurerait la bonne entente et la paix au sein des sociétés. » 10

Après avoir rappelé que durant ce congrès, il s'en tenait un autre, — plus ou moins bolchevique, — des Unions internationales, le R.P. Archambault était heureux de penser qu'au moins du Congrès des Trois-Rivières sortirait quelque chose de bon, « quelque chose de progressif sans être révolutionnaire, quelque chose de salutaire aux ouvriers sans être perturbateur de l'ordre, parce que posé sur des principes chrétiens ».

⁽¹⁰⁾ Cf. Le Bien Public et L'Action Catholique du 20 au 25 septembre 1919, ainsi que La Semaine Religieuse de Québec, 1919, pp. 77-80, 93-96.

Un pèlerinage eut ensuite lieu au Cap de la Madeleine, où les congressistes furent accueillis par le R.P. Magnan. Celui-ci les félicita de venir mettre leurs travaux sous la protection de la Sainte Vierge.

L'évêque de Trois-Rivières, Son Excellence Mgr Cloutier, empêché d'assister au congrès, avait adressé une longue lettre aux ouvriers. Il disait ses regrets de ne pas être avec eux 11, alors qu'il appréciait tant le travail des Syndicats catholiques au Canada, suivant l'exemple de ce qui avait été fait dans les pays européens, Hollande, Belgique, Allemagne, France... Peu à peu, l'ouvrier retirait tous les bienfaits de l'association, tout en étant soustrait à l'influence néfaste du socialisme. Mais on n'était pas encore au bout de ses peines.

« Il faut qu'elles (les Unions Catholiques) finissent par grouper ensemble (sic) toute une élite parmi les travailleurs de chez nous. Il faut qu'au nombre de ceux qui en font partie à l'heure actuelle, il se trouve des apôtres, pour élargir encore leur sphère d'action en recrutant de nouveaux membres, par une propagande bien conduite, constante et déclarée... » 13

Le travail du Congrès proprement dit se fit le lundi et le mardi. Le ministre fédéral du Travail avait envoyé un représentant, M. T. Bertrand. Celui-ci remercia le Congrès de son invitation et lui promit une attention de plus en plus grande de la part du ministère du Travail.

Après les souhaits de bienvenue du président de la Corporation Ouvrière Catholique des Trois-Rivières, M. Rhéault, M. J.E.A. Pin fit le rapport du Congrès de l'année précédente à Québec. Il rappela la délégation de 2,000 ouvriers au Parlement provincial pour protester contre la demande de l'Internationale en faveur de l'instruction obligatoire; conséquence de la résolution adoptée au Congrès précédent. Puis on s'occupa de désigner les membres des divers Comités et on commença de discuter les principales résolutions inscrites à l'ordre du jour. On élit ainsi un exécutif. Mais, contrairement à ce qui avait été fait à Québec, il fut décidé que les officiers élus le seraient pour toute l'année: cet exécutif serait ainsi beaucoup plus efficace, en attendant la forma-tion d'une fédération. Il serait chargé « de faire certaines démarches et même de se déplacer pour faire valoir auprès des autorités gouvernementales les décisions de la dite Convention et de voir à faire imprimer le rapport ou procès verbal de chacune des sessions de la Convention pour ensuite les faire parvenir aux Unions Nationales et Catholiques ». Pour défrayer les dépenses ainsi nécessitées, on demanda une petite contribution aux Unions (10 sous par membre syndiqué).

⁽¹¹⁾ Mgr Cloutier était alors en visite pastorale.

⁽¹³⁾ Le Bien Public et L'Action Catholique, loc. cit.

La Fédération souhaitée au Congrès de Québec prenait corps petit à petit. Le Congrès adopta la résolution suivante:

« Attendu qu'il devient de plus en plus urgent que les Unions Nationales Catholiques aient un lien qui les unisse plus étroitement, la Convention se déclare favorable à une fédération des différentes unions nationales catholiques sous la réserve de l'autonomie de chacune; et en attendant qu'il soit possible de réaliser cet objet, elle invite les locaux d'un même métier ou d'une même profession à former entre eux des fédérations spéciales de ce métier ou de cette profession. > 14

On n'osait pas aller trop vite, car on redoutait tout échec dans la réalisation: la fédération mettrait trop directement en cause tout le Syndicalisme catholique de la Province. Mais on avait bon espoir et l'esprit des congressistes était des meilleurs. Au dire de l'abbé Fortin, au sortir de ces journées, il n'y avait « jamais eu nulle part, une plus belle assemblée d'ouvriers catholiques ». 15

Une autre résolution complétant celle que nous venons de citer définissait le rôle de l'exécutif du Congrès.

« En attendant qu'il existe une Fédération des Unions Nationales et Catholiques, la Convention reconnaît les besoins urgents de l'existence d'un exécutif chargé d'exécuter les mandats de la Convention et de parler au nom de celle-ci dans toutes les occasions où la chose lui semblera nécessaire, cet exécutif devant prendre pour guide de ses démarches et de ses déclarations, les principes déjà admis par les deux sessions de cette convention et consulter avant d'agir les diverses organisations qui ont pris part à la Convention, toutes les fois que possibilité il y aura.

On examina ensuite d'autres points. Les ouvriers des Chantiers maritimes de Lauzon, qui avaient obtenu un contrat d'atelier fermé, tinrent à se justifier de l'accusation selon laquelle ils auraient nui aux ouvriers protestants, obligés de se retirer. Le Congrès adopta la résolution qu'ils proposaient.

⁽¹⁴⁾ ASCSN

⁽¹⁵⁾ Le Semaine Religieuse, op. cit., p. 79.

⁽¹⁶⁾ ASCSN

Les autres résolutions furent nombreuses — nous ne pouvons les citer toutes — trente trois. Une demande était faite au gouvernement fédéral de limiter pour un temps les exportations de produits alimentaires, d'établir dans les villes importantes des entrepôts frigorifiques ouverts à tous, et de mettre fin aux profits exagérés des industriels, des commerçants et des financiers; cela pour ne pas entraîner une augmentation de salaires, ce qui constituerait une mauvaise politique. Le Congrès recommandait à toutes les Unions nationales catholiques de prêcher l'économie et de la faciliter par la création de caisses d'épargne, de coopératives de consommation... Au sujet de l'uniformité de la durée de la journée de travail, le Congrès considérait que c'était une mesure « arbitraire, peu sage et inopportune »; mais il soutenait que « la durée des jours de travail doit être telle qu'elle assure à l'ouvrier un temps raisonnable pour refaire ses forces, remplir ses devoirs d'époux, de chef de famille, de citoyen et de catholique, et satisfaire aux exigences bien entendues du commerce, de l'industrie et de la finance ».

Le Congrès recommandait encore la conciliation et le principe de l'arbitrage libre pour supprimer les grèves trop fréquentes; le tribunal d'arbitrage à sanction obligatoire pour les services d'utilité publique (pompiers et agents de la police). Il demandait au Ministre fédéral du Travail d'accorder au syndicalisme catholique une représentation proportionnelle à son importance dans toutes les Commissions fédérales où le travail organisé était appelé à être représenté. L'exécutif était chargé de faire les démarches nécessaires pour obtenir la reconnaissance officielle ainsi que tous les droits et avantages que cela comportait.

Il devrait également adresser au gouvernement fédéral, une demande de frappe bilingue des timbres, de l'argent monnayé et du papier monnaie, ainsi qu'une demande d'établissement du système métrique à travers tout le Canada. Des regrets étaient formulés à propos du travail des femmes et des enfants dans les usines; des voeux d'autre part, pour de meilleures conditions d'hygiène, de possibilité d'instruction technique, etc...

Condamnation était encore faite de la grève de sympathie:

« Considérant que les grèves de sympathie sont immorales et nuisibles au bon ordre de la société, la Convention se prononce catégoriquement contre les grèves de sympathie, mais demande que les Unions Ouvrières appuient et soutiennent par tous les moyens justes et légitimes les demandes et démarches d'une Union auprès des patrons et des ouvriers exerçant le métier couvert par cette Union. »

Le Congrès se sépara alors, après avoir adopté d'autres résolutions contre l'imposition d'une loi de l'instruction obligatoire, contre la loi du divorce... et après avoir également voté de nombreux remerciements à tous ceux qui avaient favorisé la tenue de la session. Les maires de

Chicoutimi et de Hull s'étaient offerts pour recevoir le prochain congrès; les délégués décidèrent d'aller à Chicoutimi.

Le deuxième Congrès avait donc été fructueux, lui aussi; et il avait permis d'unir davantage les unions catholiques. On ne s'était pas contenté de traiter des problèmes particuliers d'organisation; les résolutions témoignent d'un souci général d'amélioration des rapports sociaux et d'amélioration des conditions économiques au plan provincial et même national. Plus encore qu'à Québec, la perspective d'une Fédération avait élevé les discussions sur des plans généraux et, sans s'immiscer dans la politique, le Congrès se donnait une fonction publique. Les représentations aux gouvernements fédéral et provincial le montrent. On donnait ainsi d'emblée à la future Fédération, une base de larges revendications sociales que ne pouvaient envisager les unions dispersées.

Une délégation rencontra en janvier le Premier ministre de la province de Québec ¹⁷, puis le ministre fédéral du Travail ¹⁸. Cela ne manqua pas de susciter de nombreux échos, pas toujours très favorables, car ces personnalités furent assez loin d'accéder aux demandes qu'on leur fit. Mais elles se montrèrent surprises du sérieux des résolutions présentées, et, quelles que furent leurs opinions au sujet du Syndicalisme catholique, elles durent reconnnaître la force de la nouvelle organisation.

LE CONGRÈS DE CHICOUTIMI

Le congrès qui se tint à Chicoutimi l'année suivante, les 17, 18, 19 et 20 juillet 1920, réunit plus de deux cents délégués représentant 40,000 ouvriers syndiqués. L'atmosphère y fut extrêmement sympathique, les réunions fructueuses, et, à la fin de la session, la création de la Fédération était virtuellement faite.

Quelques jours avant le Congrès, une manifestation de gaieté avait marqué à Québec la remise de décorations papales à plusieurs ouvriers et à l'aumônier, M. l'abbé Maxime Fortin 19. C'est donc d'un coeur très

⁽¹⁷⁾ L'Action Catholique et Le Soleil, janvier 1920 (cf. polémique avec le Ministre provincial de l'Agriculture, M. Caron, après l'entrevue du 12 janvier).

⁽¹⁸⁾ Présentation au gouvernement des résolutions adoptées par les Unions Nationales Catholiques de la Province de Québec, Ministère du Travail, 21 janvier 1920.

⁽¹⁹⁾ Il avait reçu la décoration « Bene Merenti », et trois québecois avaient été nommé « Chevalier de l'Ordre de Saint Grégoire le Grand »: M. Arthur Paquet, un industriel, en même temps député, qui s'était fréquemment occupé des questions ouvrières, et qu'on appelait pour cela à Québec « le député des ouvriers » ; M. Louis Emond et M. Pierre Beaulé, tous deux ouvriers dans les manufactures de chaussure, et syndicalistes éminents. Cf Action Catholique, 16 juillet 1920.

heureux et plein d'enthousiasme, que l'important contingent de représentants de Québec prit le train pour le Saguenay, accompagné des délégués de plusieurs autres villes qui s'étaient regroupés dans la vieille capitale.

Le samedi soir, un petit concert leur permit de prendre contact entre eux dans une atmosphère détendue, ainsi qu'on avait tenu à le faire dans chaque congrès précédent.

Après les souhaits de bienvenue de Mgr Eugène Lapointe, le Congrès consacra la journée du dimanche aux manifestations officielles. Les congressistes se réunirent le matin à l'Hôtel de Ville pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur, en procession derrière le drapeau du Sacré-Coeur. M. l'abbé Bergeron y célébra la messe, assisté des abbés E. Hébert et E. Tremblay. Ce fut l'abbé Maxime Fortin qui prononça le sermon de circonstance.

Il rappela les débuts du syndicalisme catholique dans la Province, les sacrifices des ouvriers et leur dévouement. Puis il s'attarda sur la notion de *juste salaire* qui ne saurait être celle définie par les socialistes ou les dirigeants des Unions internationales.

« Le monde va de mal en pis, parce que chacun n'y recherche que ses intérêts sans s'occuper des lois de la justice et de la charité. Ah, si chacun voulait inspirer ses actes de ces lois, il n'y aurait pas de grèves, le patron et l'ouvrier s'aimeraient comme des frères.
« C'est à cela que travaille le syndicat catholique et c'est ainsi qu'il protège la société.

« Nous sortons d'une guerre où des millions d'hommes ont péri. Les traités n'ont pas encore complètement assuré la paix entre les nations, que la guerre s'allume entre les fils d'un même pays. C'est comme un incendie qui menace le monde. » 20

Ce fut alors une violente diatribe contre le syndicalisme neutre:

« Qui attise le feu ? Regardez! Partout, vous voyez à l'oeuvre le syndicalisme neutre.

En Russie, voici le soviet;

En Belgique, le socialisme;

En France, la C.G.T.;

En Hollande, en Italie, aux Etats-Unis, dans l'Ouest, partout, sous des noms divers, vous retrouvez le syndicalisme neutre!... >

⁽²⁰⁾ L'Action Catholique, du 17 au 22 juillet, 1920, Le Progrès du Saguenay id. et La Semaine Religieuse de Québec, 1920, pp. 667-668 rendent compte en détail de ces manifestations.

Et M. l'abbé Fortin poursuivit sur le même ton:

« Nul plus que le syndicalisme neutre n'a contribué à allumer les haines des classes, à semer les doctrines du mépris de l'autorité, à éteindre l'amour mutuel, à soulever les désirs de jouir. C'est lui qui a crié à tous : la propriété, c'est le vol, tous les hommes sont égaux, donc partage égal de tous les biens. C'est lui qui a enseigné cette doctrine destructive de toute autorité : chacun est à soi-même son maître. Personne n'a le droit d'exiger d'un autre la soumission. C'est lui qui a mis dans les coeurs cet enseignement d'égoïsme : chacun a le droit de vivre sa vie, sans s'occuper de son voisin. C'est lui enfin qui n'a cessé de prêcher la course effrénée à tous les plaisirs, sous prétexte que le ciel est bien loin et que le bonheur est un droit.

« A tout cela, le syndicalisme catholique oppose le retour à l'amour. Il prêche la pratique des vieilles vertus, la mortification et la péni-

tence... >

En terminant, l'abbé Fortin s'adressait, sur un ton modéré, aux patrons et ouvriers pour leur demander de faire entrer dans leurs rapports l'amour plutôt que la haine, de travailler de concert, de s'aider et de se protéger mutuellement quand il le faudrait.

Une réception officielle suivit, offerte par le maire de Chicoutimi, M. Lévesque, au cours de laquelle M. Dubuc, l'industriel bien connu du Saguenay, prit aussi la parole.

Le dimanche soir, le président du Congrès, M. Gaudiose Hébert souhaita la bienvenue aux congressistes et le travail réel commença. M. J. Bertrand, qui avait représenté le ministère fédéral du Travail aux Trois-Rivières, était encore présent. Mais cette fois, le ministère provincial du Travail était aussi représenté en la personne de M. Alfred Crowe. M. J. Bertrand demanda qu'on lui fournit les renseignements nécessaires aux statistiques fédérales quant à l'importance des syndicats catholiques.

On se mit alors à étudier les résolutions soumises au Congrès. Entre les discussions, plusieurs orateurs prirent la parole. Le lundi, M. le chanoine Massicotte, des Trois-Rivières, rappela les prédictions et les promesses de S.E. Mgr Cloutier plusieurs années auparavant. M. Eugène L'Heureux, rédacteur au *Progrès du Saguenay*, parla au nom de l'Association Catholique de la Jeunesse canadienne. Il rappela que les deux organisations poursuivaient le même but: la manifestation du sens chrétien et le relèvement de la fierté patriotique de tous les Canadiens français.

M. Farley, lui, parla du comptoir coopératif de Montréal. Fondé en 1913, ce comptoir groupait alors 32,000 cultivateurs et son chiffre d'affaires atteignait le million de dollars. M. Farley préconisait la constitution d'un comité social catholique, formé de plusieurs représentants des associations catholiques telles que les syndicats, les cercles de voya-

geurs, les groupes de l'A.C.J.C., les coopératives..., qui centraliserait l'action sociale catholique, et se chargerait de l'exécution des refontes de toutes les associations qui, au fond, poursuivaient le même but.

Le mardi, une visite était prévue à la Villa Marie, chalet de M. Dubuc, qui reçut très généreusement les congressistes. Après le repas, il fut longuement ovationné. Le chevalier Pierre Beaulé fut, lui aussi, très applaudi lorsqu'un hommage solennel lui fut rendu. Ce même jour, M. l'abbé Fortin rappela la générosité des évêques à l'égard des syndicats catholiques. ²¹

M. Omer Héroux, rédacteur du *Devoir*, fit un petit exposé. Et Henri Bourassa clôtura la journée en faisant ressortir l'importance et les progrès de l'oeuvre syndicale catholique.

Au cours de la session, les soixante-treize résolutions qui avaient été soumises au Congrès furent discutées. Plusieurs furent supprimées, amendées, réduites ou condensées. Il n'en resta toutefois pas moins de quarante neuf qui furent adoptées, plus sept « décisions ».

Toutes sortes de sujets étaient abordés. Mais ce qui nous intéresse surtout est ce qui a trait à la fédération projetée. Elle se précisait et on lui donnait son nom définitif; ce serait la Confédération nationale des Travailleurs catholiques du Canada.

Dans l'esprit des fondateurs, le mot « Confédération » suggérait, par rapport au mot « Fédération », une plus grande autonomie de chacune des Unions, en même temps qu'un plus grand ensemble. On a pu s'étonner de ce nom. Une confédération est une union — ou association — de plusieurs groupements, et non d'individus. Le nouvel organisme aurait dû s'appeler de ce fait: « Confédération des Unions Nationales Catholiques du Canada ». Mais parmi les groupements affiliés, il y avait des « unions », des « syndicats », des « corporations » etc. ... Dans ces conditions, mieux valait parler plus généralement de « Travailleurs », malgré la petite entorse à la langue française!... C'est ce qui fut décidé, et le Congrès adopta la longue résolution suivante, décisive pour la création de la Confédération:

« La Convention désirant répondre au désir unanime des syndicats qui la composent, décide la fondation d'une Confédération générale comprenant : les syndicats particuliers, les corporations, les fédérations particulières, les fédérations de syndicats, les associations régionales de syndicats et les conseils centraux. Cette organisation nouvelle portera le nom de « Confédération Nationale des Travailleurs Catholiques du Canada. »

⁽²¹⁾ L'Action Sociale Catholique de Québec avait dépensé \$20,000.00 depuis cinq ans, et l'archevêché de Montréal \$8,000.00.

«La Confédération aura pour but :

- 1—D'établir entre les différents groupements ouvriers affiliés à la Confédération, une solidarité effective leur permettant de se prêter un appui mutuel pour l'étude, la défense et le développement de leurs intérêts professionnels, économiques, religieux et patriotiques.
- 2—De favoriser dans la plus large mesure le mouvement syndical catholique par le moyen d'une presse ouvrière et d'organisateurs salariés.
- 3—De rendre aux syndicats affiliés à la Confédération, tous les services, tant généraux que particuliers, dont les circonstances pourront montrer l'utilité, comme, par exemple, l'organisation d'un fonds de secours pour le temps de chômage, de la maladie, pour la pension des vieillards, pour la fondation de coopératives de consommation et de caisses de crédit. La Confédération pourrait également avoir son représentant auprès des pouvoirs publics. La cotisation annuelle exigée par la Confédération sera de 50 sous par membre.
- «Le Comité Exécutif de la Convention est chargé de préparer la constitution et les règlements de la Confédération et de les soumettre, d'ici au 15 mars 1921, à tous les groupements ouvriers susceptibles d'en faire partie. Cette constitution entrera en vigueur après adoption par la prochaine session de la Convention. »

Comme on le voit, la Confédération était déjà bien avancée. Il ne restait plus guère qu'à traduire dans une constitution les désirs et les recommandations des congressistes pour qu'elle fût à même de fonctionner. Toutefois, comme l'Exécutif du Congrès s'était déjà chargé, l'année précédente, de présenter les requêtes auprès des gouvernements fédéral et provincial, on lui renouvelait ce pouvoir de représentation, en attendant la mise sur pied de la Confédération.

Ainsi, neuf résolutions furent adoptées, pour être présentées comme des « voeux » au gouvernement fédéral, et vingt-huit au gouvernement provincial. Au gouvernement d'Ottawa, le Congrès demandait de reconnaître les droits de la langue française; de nommer une commission formée des diverses classes de la société pour étudier le système de représentation le plus favorable (M. Charpentier serait le représentant des ouvriers nationaux catholiques dans cette commission); de saisir les profits de guerre exagérés; d'aider plus efficacement les constructeurs de navire canadiens; d'amender la loi dite « loi pourvoyant à la construction de logements ouvriers », afin de rendre ces habitations plus accessibles aux ouvriers; de voir à la bonne observance des lois concernant les ouvriers; de reconnaître les ouvriers nationaux catholiques par une représentation dans les commissions gouvernementales; de régler le problème particulier des ingénieurs et chauffeurs stationnaires engagés par le gouvernement dans la province de Québec; enfin, de favoriser par tous les moyens l'exploitation des gisements de houille et les pouvoirs hydrauliques, de manière à rendre moins élevé le prix du chauffage.

Les voeux présentés au gouvernement provincial étaient plus divers encore. Outre la plupart de ceux qui étaient déjà présentés au gouvernement fédéral, et qu'on reprenait, en ce qui regardait la compétence provinciale, le Congrès demandait au gouvernement de Québec, de proclamer fête légale, la journée du 24 juin; d'aider plus efficacement les colons; de reconnaître partout les droits de la langue française; d'exercer une surveillance plus étroite sur le cinéma; d'interdire l'emploi de la main-d'oeuvre féminine dans les abattoirs, dans les ateliers de tannage et corroyage, et dans les entrepôts de gros; de faire appliquer la loi de l'observance du dimanche même dans les salons de barbiers; d'établir des cours théoriques et pratiques en plus grand nombre, en particulier pour les plombiers et installateurs ou réparateurs d'appareils de chauffage; de faire observer les lois d'hygiène et de sécurité des travailleurs; d'établir un tribunal d'arbitrage à sanction obligatoire pour la solution des litiges concernant les conditions de travail des pompiers, des hommes et des employés de l'aqueduc, et que « dans l'organisation de ces tribunaux d'arbitrage, le gouvernement s'en tienne au principe de faire nommer les arbitres par les parties en cause, même lorsqu'il s'agit de tribunaux d'appel »... enfin d'amender les lois concernant les heures de présentation pour les candidats aux charges municipales et scolaires, de manière que ces heures se prolongent jusqu'à neuf heures du soir.

D'autres résolutions furent encore adoptées, plus générales, telle celle qui condamnait « le principe du salaire uniforme comme entaché de socialisme » et préconisait au contraire « la théorie du salaire minimum et de l'établissement d'une échelle de salaires fondée sur la compétence, les capacités et les aptitudes d'un chacun suivant les temps et les circonstances »; ou des résolutions de remerciement à l'égard de tous ceux qui avaient collaboré à la réussite de la session...

Le Congrès de Chicoutimi marquait encore un progrès sur ceux de Québec et des Trois-Rivières; le travail accompli y avait été fructueux; un syndicalisme catholique provincial, vigoureux et dynamique s'ébauchait, que concrétisait la création de la Confédération.

Les appréciations sur le Congrès, et les compte-rendus des journaux furent enthousiastes — du moins, pour ceux qui étaient favorables à l'unionisme catholique. On pouvait lire sous la plume de Jules Dorion: « Là encore, plus que dans ceux (les congrès) qui l'ont précédé, se trahit la préoccupation dominante de sauvegarder la dignité humaine, en facilitant à chacun, l'accomplissement de ses devoirs, et de concourir au bien général en cherchant aux questions sociales, une solution qui ne lèse les droits de personne et contribue au bien de tous ». ²²

Et si « La Semaine Religieuse » de Québec déclarait que « le Congrès avait été avant tout un acte de foi » 23, Jules Dorion rappelait le

⁽²²⁾ L'Action Catholique, 21 juillet 1920.

⁽²³⁾ Le Semaine Religieuse, Québec, 1920, p. 667.

bienfait des retraites fermées qui avaient procuré les principaux chefs aux syndicats catholiques, en faisant des hommes décidés et prévoyants, enthousiastes mais réalistes, en train d'édifier un mouvement profitable à toute la Province. « Il apparaît dans la manière d'agir et de parler de tous ceux qui dominent, que leur âme s'est trempée à ces sources bienfaisantes que sont les retraites fermées, que leur esprit ainsi débarrassé des nuages propres à obscurcir sa vision et à gêner ses conceptions, voit plus clairement le bien et le vrai, et que leur coeur est tout disposé à les accepter et à les servir ». 24

Il ne restait plus qu'à établir la constitution et les règlements de la Confédération pour la fonder officiellement au prochain congrès: ce qui eut lieu, à Hull, en septembre 1921.

BULLETIN DU C.E.R.P.

BULLETIN D'ETUDES ET RECHERCHES PSYCHOLOGIQUES

Sommaire du numéro 4 (octobre-décembre) 1962, 11e année

Recherches et études psychologiques

P. BERTELSON

La prédiction de performances complexes à partir de résultats de laboratoire : possibilités offertes par les méthodes de simulation.

J. LEPLAT et R. PETIT

Un aspect pédagogique du principe de la connaissance des résultats.

Etudes statistiques

R. HERVÉ

E. CAILLE, P. BENEDETTO et La sélection des meilleurs prédicteurs d'un critère d'adaptation. Diverses méthodes em-ployées. Développement de la méthode de Summerfield-Lubin et d'un programme de calcul pour ordinateur IBM 650.

Méthodologie et applications

J. PATIN et H. VINATIER

Un test verbal: le C.E.R.P. 15.

Revues

E.G. CHAMBERS C. TARRIÈRE

Mouvements oculaires et perception visuelle. Les effets non auditifs du bruit sur le com-

portement.

Analyses de livres — Tables du tome XI

Le numéro: France 4,5 Fr.; Etranger 6 Fr. — L'abonnement: France 15 Fr.; Etranger 20 Fr. DIRECTION DES SERVICES DE SELECTION, 13, rue Paul Chautard, Paris 15e, C.C.P., Paris 9170.53.

⁽²⁴⁾ L'Action Catholique, loc. cit.